

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 400

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 13

À l'alinéa 13, après le mot :

« intérêts »,

insérer le mot :

« privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.